



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
7 juillet 2015  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2015**

31 août-4 septembre 2015

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP-Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Descriptif de programme de pays pour la Chine**

Assistance proposée : 22,5 millions de dollars dont 15 millions à prélever sur le budget ordinaire et 7,5 millions à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres types de ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2016-2020)

Cycle : Huitième

Catégorie selon la décision 2013/31 : Rose

**Montant de l'assistance proposée**

En millions de dollars des États-Unis

<i>Domaines d'action du plan stratégique</i>		<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Résultat 1	Santé sexuelle et procréative	4,5	2,5	<b>7,0</b>
Résultat 2	Adolescents et jeunes	2,5	1,5	<b>4,0</b>
Résultat 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	2,0	1,0	<b>3,0</b>
Résultat 4	Dynamique des populations	5,0	2,5	<b>7,5</b>
Résultat 5	Coordination du programme et assistance	1,0	–	<b>1,0</b>
<b>Total</b>			<b>15,0</b>	<b>7,5</b>



## I. Analyse de la situation

1. En dépit de sa robuste croissance économique au cours des dernières décennies, la Chine demeure le plus grand pays en développement du monde. L'influence grandissante de la Chine sur le plan socioéconomique s'accompagne d'une augmentation très nette de son commerce, de sa coopération internationale et de son assistance financière à 121 pays. La Chine a réalisé la majorité des objectifs du Millénaire pour le développement, mais son développement socioéconomique a été contrasté. La Chine continue de faire face à des inégalités entre ses groupes de population, à des disparités régionales et aux pressions s'exerçant sur son environnement.

2. La population de la Chine a atteint 1,36 milliard d'habitants en 2013. Sa structure démographique se modifie rapidement. En 2013, le nombre de jeunes âgés de 10 à 24 ans s'élevait, selon les estimations, à 272 millions (soit 20 % de la population). Selon les projections, ce chiffre tombera à 208 millions (15 % de la population) d'ici à 2050, la diminution la plus rapide (23 millions) survenant entre 2015 et 2020. Entre-temps, la population vieillissante (de 65 ans et plus) passera de 132 millions (9 % de la population) à 331 millions (24 %). Alors que le rapport entre la population âgée de 15 à 64 ans et celle des plus de 64 ans était de 9 à 1 en 2010, en 2050 ce rapport sera inférieur à 3 à 1.

3. La dynamique des populations et ses interactions complexes avec le développement socioéconomique et l'environnement ont maintenu les questions de population en bonne place sur l'ordre du jour politique de la Chine. Le taux synthétique de fécondité se situe en dessous du taux de remplacement de la population depuis plus de deux décennies, en raison de la stricte application de la politique de contrôle de la fécondité et de la rapidité du changement socioéconomique. Le recensement de 2010 a fait état d'un taux de fécondité synthétique de 1,18; le taux réel est plus proche de 1,45 en raison d'un sous-enregistrement des naissances vivantes. En novembre 2013, une directive a été publiée pour modifier la réglementation relative à la fécondité, autorisant davantage de couples à avoir jusqu'à deux enfants.

4. Les modifications des structures d'âge et de sexe - dues à des taux très faibles de fécondité synthétique et à des rapports asymétriques de masculinité (116 garçons pour 100 filles en 2014) ainsi qu'à une longévité croissante, aux modifications rapides de la répartition de la population, à l'urbanisation et aux flux migratoires - transforment la société chinoise. Le vieillissement aura un grand impact sur l'économie et la société dans son ensemble, réclamant un large éventail de mesures de sécurité sociale face aux défis et aux opportunités qui en découlent, notamment la promotion de la solidarité intergénérationnelle et de l'équité. De même, l'asymétrie continue du rapport de masculinité affecte l'ensemble de la société, condamnant au célibat involontaire 30 millions de jeunes gens d'ici à 2030.

5. L'urbanisation et le changement des modèles de consommation et de production ont fortement éprouvé l'environnement, car la pollution et le changement climatique affectent le bien-être et les moyens d'existence des habitants. Plus de la moitié de la population (780 millions) vit aujourd'hui dans des zones urbaines (1 milliard d'ici à 2030). Le nombre de migrants internes s'élevait à 245 millions en 2013. Presque autant de personnes âgées et d'enfants « laissés à l'abandon » dans les zones rurales, sont souvent confrontés à l'adversité et à la

pauvreté en raison de l'affaiblissement des liens familiaux, et demeurent tributaires des systèmes de protection sociale. À la naissance, l'enregistrement de l'enfant dépend du système national d'enregistrement du ménage au nom de l'un des deux parents ou *hukou*. Ce permis de résidence donne accès aux services publics du lieu d'enregistrement. Par conséquent, les migrants dans leur grande majorité (84 % vivent et travaillent en zones urbaines), notamment les jeunes femmes, ne sont pas en mesure de bénéficier des services sociaux de base, en particulier les services de santé sexuelle et procréative.

6. Le taux de prévalence de la contraception s'élève à 87,9 % et le Gouvernement continue d'encourager le choix éclairé d'une méthode contraceptive. Les plus utilisées aujourd'hui sont les méthodes réversibles, mais de longue durée, comme le stérilet ou la stérilisation féminine, outre d'autres méthodes modernes. Le taux de mortalité maternelle a diminué, passant de 94,7 pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 23,2 pour 100 000 naissances vivantes en 2013. En dépit des réels progrès accomplis, certaines failles subsistent dans des domaines importants en matière de droits à la santé sexuelle et procréative. La proportion d'accouchements par césarienne, de 46 %, est parmi les plus élevées au monde. Selon les estimations, 13 millions d'avortements ont lieu chaque année, dont plus de la moitié chez les jeunes. Les cancers de l'appareil procréatif sont une cause fréquente de mortalité chez les femmes. Le cancer du sein est le plus répandu. L'incidence de certaines infections sexuellement transmises (IST), notamment la syphilis, est en augmentation. Bien que la prévalence générale du VIH soit faible, elle augmente parmi les jeunes et au sein de certains groupes de population. En mars 2013, le Ministère de la santé et la Commission nationale de la population et de la planification familiale ont fusionné. Bien que l'intégration des services de planification familiale et des autres services de santé sexuelle et procréative ait commencé, les progrès aux niveaux provincial et municipal ont été inégaux. En outre, il n'y a toujours pas de cadre de politique générale concernant les droits en matière de santé sexuelle et procréative.

7. L'accès limité des jeunes à l'apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne et à des services de santé sexuelle et procréative respectueux de leurs droits est lourd de conséquences pour les jeunes célibataires. Deux jeunes célibataires sur trois trouvent que le sexe avant le mariage est acceptable. Parmi les jeunes femmes non mariées, 22 % ont déclaré avoir eu des rapports sexuels, dont 21 % ont entraîné des grossesses non désirées, dont 91 % interrompues par un avortement. Durant leur passage à l'âge adulte, les jeunes filles sont soumises aux pressions de leurs pairs et à des violences sexistes. Jusqu'à présent, il n'existe aucune politique générale de la jeunesse.

8. Malgré les progrès réalisés dans le domaine de l'égalité des sexes, la violence sexiste et la discrimination à l'égard des femmes persistent. En moyenne, une femme gagne nettement moins qu'un homme à des postes comparables. Dans les zones urbaines, les femmes gagnent en moyenne 67,3 % du revenu annuel moyen des hommes. Dans les zones rurales, les femmes gagnent en moyenne 56 % du revenu annuel moyen des hommes. La préférence marquée en faveur des garçons a engendré la pratique d'une sélection fondée sur le sexe, qui se traduit par la persistance du taux asymétrique de masculinité. Selon les dires, un quart des femmes chinoises mariées ont subi des violences conjugales. Pour y répondre, un projet de loi sur la violence conjugale a été rédigé, mais il n'existe toujours pas de

mécanisme national multisectoriel pour lutter contre la violence sexiste et les mécanismes pour lutter contre cette dernière devraient encore être renforcés.

9. La Chine dispose de capacités professionnelles et institutionnelles solides et produit une quantité considérable de données socioéconomiques, démographiques et environnementales fondamentales. Toutefois, ces données sont éparpillées et manquent de cohérence, car elles ont été organisées sur une base sectorielle, les rendant difficilement accessibles. Un meilleur accès à des données cohérentes, disponibles et fiables, ventilées en fonction de variables stratégiques s'avère indispensables pour déceler les disparités et leurs causes, notamment les motifs de discrimination tels que le sexe, l'âge, le lieu (urbain ou rural), l'enregistrement des ménages (*Hukou*), le groupe ethnique ou un handicap.

## **II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience**

10. Lors du précédent programme de pays, le FNUAP a contribué à : a) promouvoir une démarche fondée sur les droits fondamentaux dans la prestation de services de santé sexuelle et procréative et sensibiliser davantage les usagers à leurs droits, en particulier les groupes vulnérables; b) renforcer les mécanismes pour répondre à la violence sexiste et prévenir la discrimination à l'égard des femmes et des filles; c) faciliter le recours aux données sociodémographiques et à la recherche pour fonder sur des bases factuelles l'élaboration des politiques dans les domaines de la santé sexuelle et procréative et de la population et du développement.

11. Une évaluation indépendante du programme de pays en 2014 a reconnu la solidité des partenariats du FNUAP et l'importance de sa contribution à la réflexion stratégique sur la population et le développement. L'évaluation a souligné nombre de réalisations cruciales : a) l'amélioration des réglementations au niveau provincial afin de promouvoir le choix éclairé d'une méthode contraceptive et une démarche de planification familiale axée sur les droits fondamentaux; b) un meilleur accès à l'information et aux services concernant la santé sexuelle et procréative des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, y compris dans les situations d'urgence; c) des capacités accrues pour ventiler les données sociodémographiques par sexe et les utiliser dans l'élaboration des politiques, notamment les politiques relatives à l'urbanisation et au vieillissement de la population; d) la réussite de l'expérience pilote d'un mécanisme de coordination multisectorielle pour lutter contre la violence sexiste; et e) la mise en œuvre réussie de modèles communautaires visant à modifier le droit coutumier donnant la préférence aux garçons.

12. L'évaluation a recommandé que le programme : a) préserve sa grande faculté d'adaptation et de réactivité à l'égard de l'évolution de la situation en Chine et de son rôle en émergence d'acteur important sur la scène mondiale; b) continue d'être le chef de file dans le domaine de la réflexion stratégique sur les droits en matière de santé sexuelle et procréative ainsi que sur la dynamique des populations; c) poursuive les opportunités de coopération Sud-Sud dans tous les domaines du programme; d) renforce les capacités du bureau de pays d'appuyer le plaidoyer, les services consultatifs sur les politiques et la coopération Sud-Sud sur des bases factuelles; e) améliore la cohérence et l'intégration des domaines prioritaires des programmes du FNUAP et porte son attention sur un nombre plus restreint de zones, celles où les autorités locales ont à la fois la volonté politique, les capacités et les

ressources requises pour collaborer au programme; f) renforce les capacités de communication stratégique, d'assistance technique et d'assurance-qualité des recherches; et g) approfondisse et élargisse les partenariats avec les partenaires gouvernementaux, les administrations locales et le secteur privé.

### III. Programme proposé

13. Le programme est aligné sur les priorités nationales issues de la Troisième session plénière du 18<sup>e</sup> Comité central du Parti communiste chinois qui serviront de base au prochain plan national quinquennal de développement économique et social (2016-2020). Le programme contribuera à quatre réalisations du plan stratégique du FNUAP (2014-2017) et est aligné sur son plan d'action. De même, le programme contribuera à trois réalisations du Programme des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2016-2020. Le programme de pays a été élaboré en étroite consultation avec le Gouvernement, la société civile, les universités, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires encore. Le FNUAP collaborera à la conception et à la mise en œuvre du programme avec ses partenaires et d'autres parties prenantes, notamment les jeunes et les populations en situation de vulnérabilité, à l'échelon national et dans les provinces, les villes et les comtés choisis.

14. Le programme plaide en faveur de l'alignement complet de la Chine sur la Conférence internationale sur la population le développement (CIPD)<sup>o</sup> et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il contribuera au programme de développement pour l'après-2015. Le programme a adopté une approche axée sur l'égalité des sexes et les droits fondamentaux et portera essentiellement son attention sur le plaidoyer et les services consultatifs sur les politiques comme principal moyen pour lutter contre les inégalités frappant les migrants, les adolescents marginalisés, les jeunes, les femmes et les personnes âgées et d'autres groupes de populations vulnérables. S'appuyant sur les initiatives passées de production de connaissances, le FNUAP collaborera avec les partenaires compétents aux niveaux national et infranational pour faire connaître les expériences couronnées de succès à l'échelon infranational comme méthode de facilitation de changement des politiques nationales et provinciales.

15. Sur base de ses avantages comparatifs en qualité d'intermédiaire doté de l'expertise technique internationale et de facilitateur en matière de coopération internationale et d'échanges de connaissances par le biais du dialogue, le FNUAP appuiera le dialogue politique mondial de la Chine en faisant appel à des techniques novatrices pour promouvoir le partage des connaissances en vue de faire progresser le programme d'action de la CIPD. Les initiatives en faveur de la coopération internationale (notamment la coopération Sud-Sud, plus spécialement avec les pays africains) seront examinées pour chacun des domaines d'action prioritaire, notamment les réalisations 1 à 4.

#### A. Réalisation 1. : Santé sexuelle et procréative

16. *Produit 1 : climat devenu plus favorable pour faire avancer la politique de l'accès universel à des services intégrés de santé sexuelle et procréative, axés sur les droits fondamentaux et respectueux de l'égalité des sexes.* Compte tenu de la

taille considérable de la Chine et de ses ressources tout en étant conscient de son développement contrasté et des inégalités dans le pays, le FNUAP fera principalement appel à la collaboration sur les politiques, au plaidoyer, à l'assistance technique et aux modalités de coopération Sud-Sud pour appuyer des réalisations améliorées en matière de santé sexuelle et procréative, aux échelons infranational, national et mondial. En particulier, le programme s'attachera à :

- a) plaider en faveur d'une politique de planification familiale axée sur les droits fondamentaux, pleinement conforme à la CIPD;
- b) appuyer l'élaboration d'une politique générale de santé sexuelle et procréative, axée sur les droits fondamentaux et sur l'égalité des sexes de manière à avoir des services intégrés, y inclus dans les situations d'urgence;
- c) appuyer l'élaboration de politiques faisant du métier de sage-femme une véritable profession médicale en vue d'augmenter l'acceptation des accouchements naturels et diminuer le nombre élevé de césariennes médicalement non justifiées, le cas échéant, et
- d) appuyer l'intégration de la santé sexuelle et procréative et la sécurité d'approvisionnement, notamment des moyens contraceptifs, y compris dans les situations humanitaires, dans le cadre de la participation de la Chine à la politique mondiale et de son programme de coopération internationale, particulièrement avec l'Afrique.

## **B. Réalisation 2 : Adolescents et jeunes**

17. *Produit 1 : engagement accru des autorités responsables à tenir compte des droits et des besoins des jeunes, notamment célibataires et marginalisés, dans les politiques et programmes à l'échelle nationale et infranationale, notamment s'agissant de services de santé sexuelle et procréative et d'apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne.* Dans le cadre du plaidoyer, le programme invitera la Chine à investir davantage dans la jeunesse, en mettant l'accent sur les services de santé sexuelle et procréative axés sur les droits fondamentaux et l'égalité des sexes, tenant compte de l'âge et des compétences pour la vie courante, avec pour objectif la prévention des grossesses non désirées et des avortements, du VIH, des IST et de la violence sexiste. Une attention particulière sera accordée aux plates-formes novatrices permettant de mobiliser les jeunes Chinois autour de ces questions, aussi bien en Chine qu'à l'étranger. En particulier, le programme s'attachera à :

- a) susciter la participation des jeunes pour soutenir des programmes et des politiques en leur faveur, fondées sur des faits concrets et demander plus d'investissements en faveur des jeunes aux niveaux national et infranational, notamment pour financer l'apprentissage formel et informel des compétences pratiques ainsi que pour des services de santé sexuelle et procréative respectueux des jeunes;
- b) fournir des services consultatifs à des villes sélectionnées pour concevoir des politiques et des programmes en faveur des jeunes comprenant l'apprentissage des compétences nécessaires à la vie quotidienne et des services de santé sexuelle et procréative respectueux des jeunes et
- c) appuyer l'élaboration de directives nationales concernant les services de santé sexuelle et procréative accueillants aux jeunes, notamment les célibataires, les jeunes marginalisés, les migrants venus en zones urbaines et les jeunes ruraux laissés sur place.

### C. Réalisation 3 : égalité des sexes et autonomisation des femmes

18. *Produit 1 : climat devenu plus favorable dans les provinces, villes et comtés pour promouvoir un changement de normes afin de lutter contre la discrimination et la violence sexistes et les pratiques néfastes, notamment les pratiques de sélection fondée sur le sexe.* Le programme proposera des solutions au niveau des politiques ainsi qu'une assistance technique en vue de modifier les normes discriminatoires à l'égard des femmes et plaidera en faveur d'avancées en matière de droits liés à la procréation, de mesures de prévention à l'égard de la violence sexiste et des pratiques néfastes, notamment grâce à la mobilisation de la société civile, au partage des connaissances et à la coopération internationale. Plus spécifiquement, le programme s'attachera à : a) appuyer l'élaboration de plans d'action, dans les provinces sélectionnées, pour appliquer la législation contre la violence sexiste et institutionnaliser le mécanisme de coordination multisectorielle de lutte contre la violence sexiste, expérimenté dans le projet pilote; et b) collaborer avec la société civile et les organisations communautaires dans des villes et des comtés choisis pour mobiliser les hommes et les garçons dans la lutte contre la violence sexiste tout en appuyant la révision du droit coutumier discriminatoire à l'égard des femmes.

### D. Réalisation 4 : Dynamique des populations

19. *Produit 1 : Utilisation accrue d'analyses factuelles de la dynamique des populations dans l'élaboration de politiques, stratégies et plans d'action axés sur les droits fondamentaux, aux niveaux national et infranational, en faveur des jeunes, des femmes, des personnes âgées et des populations en situation de vulnérabilité.* Le programme plaidera en faveur de la production de données fiables et disponibles en temps voulu sur le développement et appuiera des recherches sur les politiques. Il facilitera les échanges de connaissances et la coopération internationale dans le domaine de la dynamique des populations et de ses liens avec le développement durable, la santé sexuelle et procréative, l'égalité des sexes et la jeunesse. Une attention particulière sera consacrée aux questions d'urbanisation et de vieillissement de la population. Les interventions menées fourniront des éléments de preuves concrètes pour étayer le plaidoyer proposé et les politiques figurant dans chacun des domaines d'action prioritaire du programme de pays. En particulier, le programme cherchera à : lancer un dialogue sur les politiques afin de promouvoir la disponibilité de données fiables, ventilées selon le sexe et l'âge, sur la dynamique des populations, la santé sexuelle et procréative, les jeunes, l'égalité des sexes et l'environnement; b) promouvoir les échanges de connaissances et la coopération internationale à propos des approches novatrices capables de générer des informations sociodémographiques en vue du développement durable, y inclus la série de recensements prévus en 2020; c) appuyer l'élaboration de plans nationaux et le cadre de leur suivi et de leur évaluation, notamment la promotion du vieillissement équitable; et d) appuyer dans certaines villes choisies l'élaboration de leurs politiques urbaines et de leurs plans en vue d'assurer l'accès équitable des migrants, des femmes, des jeunes et des personnes âgées, aux services de base, notamment les services de santé sexuelle et procréative,



#### **IV. Gestion du programme, suivi et évaluation**

20. Le FNUAP et le Gouvernement chinois, par l'intermédiaire du Ministère du commerce qui sera l'entité de coordination, seront responsables conjointement de la gestion du programme. Ils planifieront son exécution, en assureront le suivi et l'évaluation conformément aux lignes directrices et procédures du FNUAP, en recourant à une approche de la gestion axée sur les résultats et l'application du principe de responsabilisation. Le FNUAP favorisera les partenariats stratégiques avec les entités gouvernementales nationales et locales, avec la société civile, les universités, le secteur privé, les médias et les partenaires internationaux. Il le fera par le biais du dialogue entre dirigeants, de groupes consultatifs des multiples parties prenantes, de séminaires et d'autres plates-formes. Le programme fera appel à l'exécution nationale ainsi qu'à des modalités d'exécution directe. Le FNUAP choisira ses partenaires pour la mise en œuvre en fonction de leur pertinence au programme et de leur capacité d'exécution de haute qualité. Le FNUAP continuera de coordonner ses activités avec les autres organismes des Nations Unies tout en participant activement aux activités conjointes, aux groupes thématiques ainsi qu'aux réunions de haut niveau du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une stratégie de mobilisation des ressources sera élaborée conjointement avec des partenaires stratégiques en vue de lever des ressources additionnelles.

21. Le bureau de pays comprend du personnel exerçant des fonctions de gestion et de contrôle de l'efficacité des activités de développement, financé par le budget ordinaire du FNUAP. L'Organisation affectera les fonds nécessaires pour le programme de manière à assurer que le bureau de pays soit doté des capacités et compétences nécessaires pour fournir des services consultatifs en matière de politiques, de plaidoyer et de communication stratégique. Le bureau régional, les divisions du siège du FNUAP et les partenaires externes fourniront au programme un appui technique et opérationnel supplémentaire.



## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Chine (2016-2020)

**Priorité nationale** : Équité sociale, justice et amélioration des conditions de vie; développement harmonieux entre la population et la nature; coopération internationale mutuellement bénéfique

**Réalisation du PNUAD** : Réduction de la pauvreté et développement équitable; meilleur environnement durable; participation accrue à l'échelon mondial

Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)
<p><b>Réalisation 1: Santé sexuelle et procréative</b></p> <p>Les services intégrés de santé sexuelle et procréative (planification familiale, santé maternelle et lutte contre le VIH), qui sont soucieux de l'égalité des sexes et répondent aux normes relatives aux droits de l'homme pour ce qui est de la qualité des soins et de l'égalité d'accès, sont plus courants et plus utilisés</p> <p><u>Indicateur</u> :</p> <p>Adaptation et mise en œuvre à l'échelle nationale de protocoles de planification familiale conformes aux normes en matière des droits de l'homme et notamment exempts de discrimination, de coercition et de violences</p> <p><i>Niveau de référence : Non; Niveau cible : Oui</i></p>	<p><u>Produit 1</u>: Un climat plus favorable à une politique d'accès universel à des services de santé sexuelle et procréative intégrés, axés sur les droits fondamentaux et l'égalité des sexes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'une politique nationale de santé sexuelle et procréative, axée sur les droits fondamentaux et l'égalité des sexes et tenant compte de l'âge <i>Niveau de référence : Non; Niveau cible : Oui</i></li> <li>Nombre de provinces qui ont élaboré et mis en œuvre des services intégrés de santé sexuelle et procréative conformes aux recommandations de la CIPD <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 2</i></li> <li>La loi-cadre nationale reconnaissant que les sages-femmes appartiennent à la profession médicale a été adoptée <i>Niveau de référence : Non; Niveau cible : Oui</i></li> <li>Nombre d'initiatives de coopération internationale en matière de santé sexuelle et procréative négociées par le FNUAP <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 4</i></li> </ul>	<p>Ministère du commerce</p> <p>Commission nationale de la santé et de la planification familiale</p> <p>Commission nationale du développement et de la réforme</p> <p>Fédération de femmes de Chine Association chinoise de la santé maternelle et infantile</p> <p>Autres entités de la société civile</p> <p>Organismes des Nations Unies</p> <p>Autres organisations internationales</p> <p>Universités Secteur privé Médias</p>	<p>7 millions de dollars (4,5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 2,5 millions d'autres ressources)</p>
<p><b>Réalisation 2: Adolescents et jeunes</b></p> <p>Dans les politiques et programmes nationaux de développement, la priorité est davantage accordée aux adolescents, en particulier aux très jeunes adolescentes notamment moyennant la mise à</p>	<p><u>Produit 1</u> : Engagement plus ferme des responsables à tenir dûment compte dans les politiques et programmes à l'échelle nationale et infranationale des besoins et des droits des jeunes, en particulier les célibataires et les jeunes marginalisés, dans</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de provinces disposant de plates-formes participatives plaidant pour des politiques en faveur des jeunes fondées sur faits et pour davantage d'investissement dans la jeunesse, notamment les célibataires et les adolescents marginalisés <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 3</i></li> </ul>	<p>Comité de travail sur les enfants et les femmes</p> <p>Commission nationale de la santé et de la planification familiale</p> <p>Association chinoise de planification familiale</p>	<p>4 millions de dollars (2,5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 1,5 million d'autres ressources)</p>

Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)
<p>disposition de services complets d'éducation sexuelle et de santé en matière de sexualité et de procréation</p> <p><u>Indicateur</u> :</p> <p>Les politiques et la législation autorisent l'accès des adolescents aux services de santé sexuelle et procréative indépendamment de leur situation matrimoniale</p> <p><i>Niveau de référence : Non; Niveau cible : Oui</i></p>	<p>le domaine de l'apprentissage des compétences pratiques et des services de santé sexuelle et procréative</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de villes mettant en œuvre des programmes en faveur des jeunes comprenant l'apprentissage de compétences pratiques en conformité avec les normes internationales <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 6</i></li> <li>• Les directives nationales pour des services de santé sexuelle et procréative respectueux des jeunes et de leurs droits, conformes aux normes internationales, ont été adoptées <i>Niveau de référence : Non; Niveau cible : Oui</i></li> </ul>	<p>China Youth Network</p> <p>Autres entités de la société civile</p> <p>Organisation des Nations Unies</p> <p>Autres organisations internationales;</p> <p>Universités</p> <p>Secteur privé</p> <p>Médias</p>	
<p><b>Réalisation 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes</b></p> <p>La promotion de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles et des droits de la procréation, notamment pour les femmes, les adolescentes et les jeunes les plus vulnérables et marginalisées, est renforcée</p> <p><u>Indicateur</u> :</p> <p>Plans d'action pour l'égalité des sexes mis en place à l'échelle nationale, intégrant les droits liés à la procréation, avec des groupes cibles déterminés et financés par le budget national</p> <p><i>Niveau de référence : Non; Niveau cible : Oui</i></p>	<p><u>Produit 1</u> : Un climat plus favorable dans des provinces, villes et comtés choisis pour la promotion d'un changement de normes pour lutter contre la discrimination à l'égard des femmes, la violence sexiste et les pratiques néfastes, notamment les pratiques sexosélectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de provinces qui appuient la mise en œuvre d'un mécanisme de coordination multisectorielle pour faire face à la violence sexiste <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 3</i></li> <li>• Présence d'un plan d'action à l'échelon provincial pour étendre sur une grande échelle les modèles de gouvernance communautaire visant à éliminer les causes profondes des pratiques sexosélectives <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 2</i></li> <li>• Nombre de villes et de comtés qui mettent en œuvre des programmes de prévention contre les violences sexistes avec la participation des hommes et des garçons et l'appui d'organisations de la société civile <i>Niveau de référence : 1; Niveau cible : 3</i></li> </ul>	<p>Comité de travail sur les enfants et les femmes</p> <p>Commission nationale de la santé et de la planification familiale</p> <p>Association chinoise planification familiale</p> <p>China Youth Network; Autres entités de la société civile</p> <p>Organisation des Nations Unies</p> <p>Autres organisations internationales</p> <p>Universités</p> <p>Secteur privé</p> <p>Médias</p>	<p>3 millions de dollars (2 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 1 million d'autres ressources)</p>

Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)
<p><b>Réalisation 4: Dynamique des populations</b></p> <p>Les politiques nationales et les programmes internationaux de développement sont améliorés grâce à une coopération internationale accrue et à l'intégration d'analyses factuelles sur la dynamique des populations et ses liens avec le développement durable, la santé sexuelle et procréative, les droits procréatifs, la lutte contre le VIH et l'égalité des sexes.</p> <p><i>Indicateur :</i> Nombre de nouveaux plans nationaux de développement qui abordent la dynamique des populations en tenant compte des tendances et projections démographiques dans l'établissement des objectifs de développement Niveau de référence : sans application; Niveau cible : 4</p>	<p><u>Produit 1</u> : Utilisation accrue par les autorités responsables d'analyses factuelles concernant la dynamique des populations dans l'élaboration de stratégies, de politiques et de plans aux niveaux national et infranational en faveur des jeunes, des femmes, des personnes âgées et des populations en situation de vulnérabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bases de données sociodémographiques représentatives à l'échelon national, actualisées et facilement accessibles, facilitant l'établissement de cartes des inégalités socioéconomiques et des disparités démographiques <i>Niveau de référence : 1; Niveau cible : 3</i></li> <li>• Nombre de plans nationaux de développement relatif aux questions de population et de développement (jeunes, droits en matière de santé sexuelle et de procréation, et vieillissement de la population) fondés sur des analyses factuelles de la dynamique des populations <i>Niveau de référence : 2; Niveau cible : 5</i></li> <li>• Nombre de villes qui ont élaboré des plans en vue d'assurer un accès équitable des populations vulnérables (migrants, jeunes et personnes âgées) aux services de base, y inclus de santé sexuelle et procréative <i>Niveau de référence : 2; Niveau cible : 4</i></li> <li>• Nombre d'initiatives de coopération internationale, notamment de plates-formes de partage des connaissances portant sur la dynamique des populations et le développement durable, négociées par le FNUAP <i>Niveau de référence : 1; Niveau cible : 4</i></li> </ul>	<p>Commission nationale du développement et la réforme</p> <p>Bureau national des statistiques</p> <p>Commission nationale de la santé et de la planification familiale</p> <p>Comité national sur le vieillissement</p> <p>China Population Association</p> <p>Organisations des Nations Unies</p> <p>Autres organisations; internationales</p> <p>Universités</p> <p>Secteur privé</p> <p>Médias</p>	<p>7.5 millions de dollars (5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 2,5 millions d'autres ressources)</p> <hr/> <p>Total pour la coordination du programme et assistance 1 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>